



## Mariage entre le beau frère du mari et la soeur du mari

-----  
Par Inconnue92

Bonsoir, j'ai une question urgente à vous poser. Ca fait un moment que j'y pense et j'ai besoin d'être sur.

Je vous explique la situation : Monsieur A s'est marié avec Madamed B.

Madame B a un frère qui est intéressé par la soeur de Monsieur A.

Ils font connaissances, se plaisent et plus tard décident de se marier.

Aux yeux de la loi ont-ils le droits de se marier ? Ou s'est considéré comme un mariage interdit à cause du lien d'alliance ? Ou si le lien d'alliance ne concerne que les beaux parents et leurs gendre/grus ?

Merci pour vos réponse ! Ca m'aiderais beaucoup !